



## **AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement no.U-2017-05 modifiant le règlement de zonage U-2012-02.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 15 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement de modification intitulé et numéroté:
  - Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage U-2012-02, règlement numéro U-2017-05.

Ce projet de règlement vise à :

- Autoriser le nombre minimal de logements isolés à un (1) logement dans la grille de spécification de la zone 11-Hb;
  - Réduire à 2 mètres la marge de recul latérale minimale autorisée dans la grille de spécification de la zone 11-Hb et dans la grille de spécification de la zone 18-Hb;
  - Réduire l'espace minimal qui doit être laissé libre entre un bâtiment principal compris dans un projet intégré et une ligne de lot latérale à 2 mètres;
  - Réduire l'espace minimal qui doit être laissé libre entre un bâtiment principal compris dans un projet intégré et une ligne de lot arrière à 6 mètres;
  - Autoriser les façades en continu sur une rangée qui comprend au moins 4 bâtiments dans la zone 18-Hb.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 février, à 19:00 heures, au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement et de recueillir les commentaires et critiques relativement à celui-ci. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
  3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 24, rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, du lundi au jeudi entre 8 :30 h et 17 :00 h, le mardi 6 février entre 17 :00 h et 19 :00 h
  4. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions qui s'appliquent de façon particulière à une zone en particulier. La description ou l'illustration de cette zone peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

Donné à Lac-Delage le 15 janvier 2018

Josée Desmeules, B.A.A  
Secrétaire-trésorière